

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 271

Date dépôt

Date validation 05/06/2018

BACHELIER DE SPÉCIALISATION EN SOINS INTENSIFS ET AIDE MÉDICALE URGENTE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	2° Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	15° Sciences de la santé publique
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le grade de bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente donne accès au titre professionnel particulier régi et protégé par l'Arrêté ministériel du 19 avril 2007 fixant les critères d'agrément autorisant les praticiens de l'art infirmier à porter le titre d'infirmier spécialisé en soins intensifs et aide médicale urgente. L'accès à ce grade est possible pour les porteurs de titre de bachelier en soins infirmiers ou équivalent et leur permet de développer leurs compétences dans ce domaine spécifique de la profession.

L'infirmier spécialisé en soins intensifs et aide médicale urgente exerce principalement au sein des services agréés de soins intensifs et d'urgence, en milieu hospitalier et pré hospitalier. Il accomplit des prestations de santé auprès de patients en situation aiguë et/ou critique et de leur famille. Il dispense des soins principalement curatifs aigus mais également préventifs et palliatifs, dans leurs dimensions technique, relationnelle, éducative et organisationnelle. Il utilise des moyens techniques et des appareillages sophistiqués en vue de surveiller et de suppléer la détérioration des fonctions vitales, en décidant des priorités et en mettant, si nécessaire, en œuvre les mesures d'urgence.

Il gère l'aspect relationnel particulier à une situation aiguë et/ou critique aussi bien vis-à-vis du patient que de ses proches. Il établit une collaboration professionnelle avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Il s'inscrit dans une réflexion éthique et pratique son art dans le respect de la législation spécifique à son domaine, des règles déontologiques et du cadre institutionnel.

L'annexe IV de l'arrêté royal du 21 avril 2007 (modifiant l'arrêté royal du 18 juin 1990) a élargi le champ d'autonomie des personnes titulaires du titre professionnel particulier d'infirmier spécialisé en soins intensifs et d'urgence. Ceux-ci sont donc amenés à développer des compétences spécifiques requérant des aptitudes réflexives et techniques.

L'infirmier porteur de ce titre s'engage à maintenir et à promouvoir un haut niveau de qualité de soins, grâce à la formation continuée. Il s'implique dans le développement de la profession, au travers d'une démarche scientifique, critique et de questionnement.

Cette formation correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification¹ (CEC). Elle propose une offre d'enseignement diversifiée et adaptée au marché de l'emploi. La dimension humaine de cet enseignement prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique. Cette formation crée et maintient un haut niveau de connaissances ; elle stimule en permanence la recherche et l'innovation.

¹Missions de l'enseignement supérieur telles qu'elles ont été précisées lors de la Conférence des ministres européens en avril 2009.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle :**
 - Adopter un comportement responsable et citoyen
 - Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de raisonnement scientifique
 - Analyser sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - Développer son projet professionnel
 - Actualiser ses connaissances et ses acquis professionnels
 - Gérer ses émotions, ses attitudes.
2. **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires :**
 - Respecter le cadre légal spécifique au domaine d'activité
 - Appliquer le code de déontologie
 - Inscrire son action dans le cadre institutionnel
 - S'engager dans une réflexion éthique.
3. **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles, et administratives :**
 - Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluri-professionnelle
 - Accompagner les pairs dans leur formation
 - Participer à la démarche qualité
 - Participer à la gestion organisationnelle, administrative et technique de l'unité
 - Proposer des pistes de réflexion et de changement basées sur les résultats de la recherche.
4. **Exercer son jugement clinique :**
 - Rechercher les informations
 - Identifier les situations de santé, les diagnostics infirmiers et les problèmes traités en collaboration
 - Fixer les résultats attendus en tenant compte des priorités
 - Prescrire les interventions de soins
 - Evaluer la démarche et les résultats des interventions
 - Ajuster la démarche clinique.
5. **Assurer une communication professionnelle :**
 - Etablir une relation
 - Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
 - Procurer des informations et des conseils au patient et à son entourage
 - Communiquer avec l'équipe pluri-professionnelle
 - Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes.
6. **Mettre en œuvre le projet de soins :**
 - Accomplir des prestations de soins, particulièrement auprès de patients en situation aiguë et/ou critique
 - Initier les soins liés à la préservation des fonctions vitales
 - Mettre en œuvre les prestations techniques spécifiques aux porteurs du titre professionnel particulier
 - Adapter le soin à la situation et aux différents contextes culturel, social et institutionnel.